

IDÉES

INTERCULTURALISME

L'interculturalisme y est pour peu dans l'intégration

DANIEL BARIL

Journaliste et anthropologue

Le Symposium international sur l'interculturalisme, une initiative lancée par le sociologue Gérard Bouchard, se tient cette semaine à Montréal. L'événement vise à faire ressortir la spécificité de l'interculturalisme comme modèle d'intégration. Selon un texte de Gérard Bouchard publié en marge de ce symposium dans *Le Devoir*, l'interculturalisme est différent du multiculturalisme tel que pratiqué au Canada et en Europe. Mais le professeur éprouve beaucoup de difficulté à établir une distinction nette entre les deux notions.

La principale différence serait que le multiculturalisme canadien ne tient pas compte de l'existence d'une culture majoritaire au Canada alors que l'interculturalisme québécois cherche à protéger le fait français au Québec. [...]

La confusion existant entre les deux notions serait due à son avis au fait que les gouvernements successifs à Québec «n'ont pas suffisamment aligné leurs politiques sur le modèle interculturel». En quoi ont-ils erré et qu'auraient-ils donc dû faire? L'auteur ne nous le dit pas.

Approche républicaine

Si le propre de l'interculturalisme est l'affirmation d'une culture majoritaire, on pourrait donc croire que c'est ce qui se pratique dans les pays pluralistes qui accordent les mêmes droits à tous tout en se souciant de préserver la culture majoritaire, comme le font les pays démocratiques et républicains. Gérard Bouchard se demande d'ailleurs s'il n'y a pas, dans l'interculturalisme, une influence républicaine française. Mais il rejette l'approche républicaine. [...]

L'interculturalisme accepte la culture majoritaire, mais à condition qu'elle ne s'exprime pas trop fortement. Les cultures qui s'imposent commentent à son avis un «abus de pouvoir». Son interculturalisme est à ce point aseptisé qu'il ne fait qu'*«inviter à reconnaître certains éléments de présence ad hoc (ou contextuelle) à la culture majoritaire»*.

Au Canada et ailleurs

Si l'interculturalisme québécois se distingue du multiculturalisme canadien, comment est-il perçu dans le reste du Canada? Tout montre que les multiculturalistes canadiens n'ont rien remarqué de particulier du côté de la «société distincte».

L'un des principaux théoriciens du multiculturalisme, Will Kymlicka, professeur à l'Université Queen's à Kingston en Ontario, a dirigé, pour le compte du ministère canadien de l'Immigration et de la Citoyenneté, une vaste étude sur l'État actuel du multiculturalisme au Canada, 2008-2010. L'un des six rapports du groupe d'étude concernait le Québec, mais on ne retrouve, dans le rapport synthèse, aucune trace du soi-disant caractère particulier de l'interculturalisme québécois; le mot n'y figure même pas!

Autrement dit, l'interculturalisme québécois est perçu, à l'extérieur du Québec, ni plus ni moins comme du multiculturalisme.

Plusieurs multiculturalistes canadiens soutiennent par ailleurs que l'approche canadienne est différente du multiculturalisme tel que pratiqué en Angleterre, en Allemagne et aux Pays-Bas, où le modèle a conduit à l'isolement culturel des

Au nom même de l'interculturalisme, on peut arriver

à une position opposée à celle de Gérard Bouchard

en matière de laïcité et d'accommodements religieux

communautés. Les pays européens seraient-ils donc plus généreux culturellement à l'endroit des minorités que l'est le Canada? Rien ne semble le démontrer.

Respect des droits de la personne

Dans une critique d'un ouvrage de Will Kymlicka (*Multicultural Odysseys*, 2007), l'ex-éditeur du magazine britannique d'actualité politique *Prospect*, David Goodhart, n'observe aucune différence entre la philosophie multiculturaliste canadienne et celle de l'Angleterre et reproche à toutes les deux de nier l'existence d'une culture politique dominante. De l'extérieur du Canada, le multiculturalisme canadien est perçu comme du multiculturalisme tout court.

Kymlicka lui-même reconnaît qu'il est impossible de démontrer que le multiculturalisme est une réussite dans les pays développés. L'un des problèmes est que cette approche, dans sa forme légère, se confond avec toute gestion démocratique du pluralisme. Pour démontrer l'amélioration du sort des immigrants au Canada, Kymlicka doit s'en remettre aux politiques de respect des droits de la personne, politiques qu'il semble voir comme un produit du multiculturalisme. Dans son rapport au ministère de l'Immigration, Kymlicka attribue tous les cas positifs d'intégration au multiculturalisme et tous les exemples négatifs sont présentés comme des faits isolés qu'il faut éviter de généraliser.



REBECCA COOK REUTERS

Peut-on penser que le port du hijab, et la division des sexes qui vient avec lui, va faciliter l'intégration des musulmanes? Comment construire une société cohésive lorsque, pour une part importante de ses membres, c'est l'identité religieuse ou tribale qui prédomine en lieu et place d'identité nationale?

Or, souligne David Goodhart, aucun pays démocratique n'a attendu les réflexions postmodernistes des multiculturalistes pour accorder les mêmes droits à tous. Selon l'observateur britannique, la réussite du modèle canadien tient au fait que le Canada est plus sélectif dans sa politique d'immigration que le sont l'Angleterre et les Pays-Bas. Au Canada, les immigrants sont sélectionnés en fonction de leur capacité à intégrer le marché du travail, tandis que le flot migratoire en Europe est constitué d'une population plus désavantagée économiquement.

Le succès de l'intégration des immigrants aurait donc peu à voir avec la philosophie multiculturelle et aurait tout à voir avec les politiques d'immigration. L'inter et le multiculturalisme apparaissent comme des discours construits *a posteriori* de la définition d'objectifs sociopolitiques à mettre en œuvre et visant à présenter ces objectifs dans un langage politiquement acceptable à la société ambiante.

Accommodements religieux

L'inter et le multiculturalisme ont encore ceci en commun: l'une ou l'autre appellation conduisent à rejeter la laïcité de l'État qui, aux yeux des multiculturalistes, est un obstacle à l'égalité des droits et à l'intégration des minorités. De cette idée tordue découle la notion de «laïcité ouverte» et son corollaire, qui est la pratique des accommodements religieux.

Dans cette notion, ce n'est pas la laïcité qui est «ouverte», mais l'État qui s'ouvre à l'introduction du religieux dans son domaine. La «laïcité ouverte» laisse donc passer ce qu'elle est censée tenir à l'écart de l'État; c'est une laïcité chimérique. Gérard Bouchard n'emploie pas l'expression, mais épouse le concept.

Le sociologue considère par ailleurs que la pratique des accommodements est différente au Québec de ce qu'elle est en contexte multiculturaliste. Il en donne comme exemple le port du hijab en classe qui serait motivé, selon lui, par un souci d'intégration: en autorisant le hijab, la jeune musulmane peut fréquenter l'école publique et ainsi «ouvrir plus aisément aux valeurs de la société québécoise».

Pourtant, un tel argument sociologique n'est jamais pris en compte par les tribunaux ni par la Commission des droits et libertés de la personne. La notion d'accommodement raisonnable est un concept purement juridique et les tribunaux refusent de discuter de cohésion sociale.

L'idée que l'intégration est favorisée par ce genre d'accommodement est très discutée. Peut-on croire que l'autorisation du port du kirpan à l'école, en dépit des règlements de sécurité, a favorisé l'intégration des sikhs? Peut-on croire que l'établissement d'un érouv à Outremont, en dépit des règles d'usage de l'espace public, a favorisé l'intégration des hassidim? Peut-on penser que le port du hijab, et la division des sexes qui vient avec lui, va faciliter l'intégration des musulmanes? [...]

Comment construire une société cohésive lorsque, pour une part importante de ses

membres, c'est l'identité religieuse ou tribale qui prédomine en lieu et place d'identité nationale? Dans ce contexte, tout accommodement religieux dérogeant aux règles communes ne peut que renforcer l'idée que la religion est au-dessus de tout et que cette appartenance est donc celle qui doit prédominer.

Le port de symboles religieux

Le port de signes religieux dans la fonction publique est une pratique particulièrement problématique de l'accommodement. Gérard Bouchard reconnaît que ces signes devraient être interdits aux «agents qui incarnent au premier chef la neutralité de l'État et son autonomie par rapport à la religion» et aux «agents dotés d'un pouvoir de coercition».

Pourquoi uniquement à ceux-là? Pourquoi aux juges et pas aux ministres? Pourquoi aux policiers et pas aux enseignants? La neutralité de l'État s'exprime par la neutralité de l'image donnée par ses représentants; c'est par eux que passe le message que tous les citoyens sont traités de la même façon quel que soit leur sexe, leur religion ou leur appartenance ethnique. Ceux qui choisissent d'être des agents de l'État choisissent d'accepter ce message et son exigence.

L'autorisation du port de signes religieux ostensibles pour certaines religions favorise la visibilité et le prosélytisme implicite de ceux qui s'imposent ce genre d'ostentation; il en résulte un effet d'entraînement conduisant les autres à afficher leurs convictions de façon tout aussi ostensible. C'est exactement ce qui se produit dans le cas de la prière municipale à Saguenay: le maire de la ville, Jean Tremblay, justifie la récitation de sa prière par le fait que des accommodements ostentatoires sont consentis aux autres religions que la sienne.

Intégration économique

À un niveau plus pratique, l'intégration réfère à la capacité de s'insérer sur le marché du travail. Pour les défenseurs de la «laïcité ouverte», le droit de porter des signes religieux est essentiel à cet objectif. Non seulement cette idée reçue n'a jamais été ni chiffrée ni démontrée, mais une étude du Centre interuniversitaire de recherche en analyse des organisations tend à l'infirmier.

L'étude montre que le taux de chômage est plus du double chez les immigrants du Québec que chez les natifs d'ici, alors qu'il n'est que de 1,8 % de plus en Ontario et de 0,7 % de plus en Colombie-Britannique. Le principal facteur explicatif, selon les auteurs, n'est ni la langue ni la diplomation. [...] L'explication serait dans des habitudes culturelles empreintes d'attentisme et de division traditionnelle des rôles chez une partie de l'immigration québécoise. [...]

Au nom même de l'interculturalisme, on peut donc arriver à une position opposée à celle de Gérard Bouchard en matière de laïcité et d'accommodements religieux. [...]

La séparation entre le religieux et l'État est l'un des grands acquis de la modernité qui doit être réaffirmé et consolidé face à ceux qui veulent subordonner l'État à la religion. La laïcité franche et sans compromis doit être un principe non négociable dans le processus d'intégration.

Le NPD va implorer



LISE PAYETTE

C'est une question de temps. Jack Layton aura beau truffer son discours de bonnes intentions comme il l'a fait au cours de la campagne électorale, il n'arrivera pas à tenir ensemble ses 103 membres élus qui vont devoir représenter «tout et n'importe quoi» dans les mois qui viennent. Pour le moment, ils sont encore sonnés par «l'honneur» qui leur a été fait d'avoir été choisis comme représentants du peuple au salaire qu'ils vont toucher. C'est comme s'ils avaient gagné le gros lot. Le problème, pour eux, ça va être de savoir de quel peuple on parle.

Lors de sa conférence de presse de mardi dernier, Jack Layton a été vraiment clair pour la première fois sur ce qu'il entendait par «les conditions gagnantes», une expression bien connue au Québec et qui a toujours signifié des conditions gagnantes pour le Québec au moment d'un troisième référendum. Jack, lui, a dit clairement qu'il parlait des conditions gagnantes pour le Canada au Québec. Une sacrée nuance qui avait sans doute échappé à beaucoup d'électeurs québécois qui ont cru entendre un engagement de Layton allant dans le même sens que celui du Bloc québécois. Grave erreur.

C'est comme l'engagement du NPD, à son congrès de Sherbrooke, de reconnaître un référendum gagné par les Québécois indépendantistes à 50 % du vote plus un. Mardi dernier, Layton endossait la position de la Cour suprême sur le sujet. La réaction immédiate de certains de ses députés élus n'a laissé aucun doute sur le fait que la pilule était difficile à avaler.

Le groupe d'élus néodémocrates se partage en deux. Ceux qui viennent du Canada et ceux qui viennent du Québec. Comment vont réagir ceux qui ont accepté la responsabilité de défendre les intérêts des Québécois quand ils vont saisir le sens de ce qu'affirme Jack Layton quand il répète que le NPD est un parti fédéraliste? Pas qu'il n'y ait pas de fédéralistes parmi les nouveaux élus québécois, mais il y en a plusieurs dont les attaches sont moins simples et plusieurs qui ne savent pas encore pourquoi ils sont là.

En fait, ils vont aussi réaliser qu'ils sont là pour former la glorieuse opposition face au Parti conservateur qui détient une majorité comme il y en a rarement eu au Canada. Une majorité qui permettra à Stephen Harper, premier ministre inébranlable pour les quatre prochaines années, de faire à sa tête quoi qu'en dise la fameuse opposition.

◆ ◆ ◆

La plupart des nouveaux députés NPD sont jeunes et sans expérience, mais ils ne sont pas ignorants. Ils abordent un monde dont ils croient qu'il peut changer une société. Peut-être ne font-ils pas encore tout à fait la différence entre le pouvoir et l'opposition. Mais la réalité va finir par les rejoindre et c'est là où l'enthousiasme de Jack Layton ne réussira plus à tenir tout ce beau monde ensemble. La vie en politique peut être si décevante quand le cœur n'y est pas, et le besoin viscéral du Canada de donner sa leçon aux Québécois, qui ont encore une fois choisi de faire bande à part, pourrait radicaliser les élus néodémocrates à tendance souverainiste. Il y en a.

Il finira aussi par être évident que Jack Layton ne peut pas réaliser tout ce qu'il a promis en campagne électorale. Le système politique dans lequel nous vivons ne permet pas une grande marge de manœuvre à l'opposition, même quand elle est officielle. Elle peut crier, hurler, taper sur les doigts du pouvoir, mais elle ne peut rien réaliser de ce qu'elle a promis. L'opposition est à la fois essentielle pour donner l'impression d'une véritable démocratie, mais dans les faits, elle ne sert qu'à alerter l'opinion publique quand le pouvoir exulte et ne connaît plus ses limites.

L'élection du 2 mai aura au moins provoqué une réflexion au Québec. Les citoyens ont voté n'importe comment et ils vont être gérés n'importe comment. Marie-Louise, ma grand-mère, avait une expression bien de chez nous pour nous annoncer ce qui nous menaçait. Elle disait: «On va en manger tout une!» L'expression s'applique tout aussi bien à ce que nous allons vivre au cours des prochaines années.

Nous avons refusé à Stephen Harper de soumettre le Québec à ses ambitions et le prix à payer va être élevé. L'attitude du fédéral par rapport aux dossiers québécois en général et des récentes inondations en Montérégie en particulier n'annonce rien de bon. Et Jack Layton, qui en a visiblement plein les bras avec ses mensonges et ses promesses, ne demandera pas mieux que de nous oublier le plus rapidement possible.

Il a devant lui une tâche impossible: tenir deux discours à la fois. Un pour garder son électorat canadien et l'autre pour ne pas perdre à tout jamais son électorat québécois. Ce qui amènera le NPD à implorer. C'est juste une question de temps.

L'ÉQUIPE DU DEVOIR

RÉDACTION Information générale et métropolitaine : Dominique Reny (adjointe au directeur de l'information), Marie-Andrée Chouinard (éditorialiste, responsable de la page Idées), Marco Bélair-Cirino (général), Jeanne Corriveau (affaires municipales, Montréal), Isabelle Porter (affaires municipales, Québec), Fabien Deglise (société), Jean Dion (sports), Louis-Gilles Franceur (environnement), Lisa-Marie Gervais (éducation), Pauline Gravel (sciences), Caroline Montpetit (affaires sociales), Brian Myles (justice), Louise-Maude Rioux Soucy (santé), Philippe Papineau (pupitre), **Information politique** : Michel David (chroniqueur), Hélène Buzzetti et Guillaume Bourgault (Côte des correspondants parlementaires à Ottawa), Antoine Robitaille et Robert Dufresne (correspondants parlementaires à Québec), Alec Castonguay et Kathleen Lévesque (reporters), **Information culturelle** : Michel Bélair (théâtre et cahier Culture), Stéphane Baillargeon (médias), Frédérique Doyon et Isabelle Paré (reporters), Odile Tremblay (cinéma), Paul Bennett (pupitre cahiers spéciaux et culturels du week-end), Julie Carpentier (pupitre), **Information économique** : Gérard Bérubé (adjoint au directeur de l'information), François Desjardins, Éric Desrosiers et Alexandre Shields (reporters), Gérald Dallaire (pupitre), **Information internationale** : Serge Truffaut (éditorialiste), Claude Lévesque et Guy Taillefer (reporters), Jean-Pierre Legault (pupitre international, page éditoriale et cahier Perspectives), Diane Précourt (responsable des pages thématiques), Émilie Folie-Boivin (pupitre), Jacques Grenier et Jacques Nadeau (photographes), Michel Garneau (caricaturiste), **Andrèane Bédard, Michèle Malenfant et Christine Dumazet (correctrices)**; Benoît Munger et Laurence Clavel (pupitre internet), Marie-Pier Frappier, Étienne Plamondon-Emond (commis internet); Amélie Gaudreau (secrétaire à la rédaction); Geneviève Tremblay et Sophie Lambert-Racine (commis à la rédaction). **DOCUMENTATION** Gilles Paré (directeur), Manon Derome (Montréal), Monique Bhérier (Ottawa), Dave Noël (Québec). **PUBLICITÉ**, Jean de Billy, Jennifer Boly-Demers, Jean-François Bossé, Marlene Côté, Stéphanie Desjard, Amel Elimam, Véronique Langlois, Simon Lanoie, Amélie Maltais, Maria M. Motta, Claire Paquet, Chantal Rainville, Isabelle Sanchez, Nadia Sobai (publicitaires), Sylvie Laporte, Martine Bérubé (secrétaire). **PRODUCTION** Christian Goulet (directeur de production), Olivier Zaida (directeur adjoint), Michel Bernatchez, Danielle Cantara, Richard Des Cormiers, Donald Filion, Yannick Morin, Nathalie Zemaits. **INFORMATIQUE** Yanick Martel (administrateur Web), Hansel Matthews (technicien informatique). **PROMOTION, DISTRIBUTION ET TIRAGE** Caroline Simard (responsable service à la clientèle), Nancy Beaulieu, Manon Blanchette, Nathalie Filion, Marie-Lune Houde-Brisebois, Jean-Robert Divers (responsable promotion), **ADMINISTRATION** Stéphane Roger (contrôleur), Olena Bilyakova (responsable des services comptables), Claudette Béliveau (adjointe administrative), Céline Furoy, Ghislaine Lafleur, Claudine Chevrier, Véronique Pagé, Monique Proteau.